

FRAC Club des mécènes

**Devenir membre du Club des mécènes
du FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Il y a maintenant plus de trente ans, les FRAC ont été créés dans un élan commun par l'État et les régions dans l'objectif de constituer, dans chaque région de France, des collections d'art contemporain de niveau international, ce qui aujourd'hui demeure une exception culturelle française.

Le Frac Provence-Alpes-Côte d'Azur affirme son lien au territoire régional en jouant, depuis sa création, un rôle moteur pour l'art contemporain.

À travers sa collection, il témoigne à la fois de son ancrage et de son ouverture, et participe également au rayonnement de la région, notamment par le mouvement des œuvres, sollicitées en région, en France et à l'étranger. L'organisation d'expositions, leur médiation, la diffusion et l'acquisition d'œuvres nous permettent d'explorer et de développer notre goût pour l'art contemporain dans un monde en train de s'inventer, avec nos propres capacités de créativité, de curiosité et d'audace. Cette vision de l'innovation peut être partagée par les entreprises qui se reconnaissent dans cette institution.

Le FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur c'est aussi :

- **un site architectural singulier conçu par Kengo Kuma, au cœur d'Euroméditerranée, pôle de développement dynamique et attractif dans le quartier de la Joliette ;**
- **une collection de plus d'un millier d'œuvres représentatives du goût de notre époque et constituant un patrimoine public contemporain exceptionnel ;**
- **une activité intense de projets hors-les-murs dans un maillage de partenariats sur le territoire régional ;**
- **un savoir-faire de médiation à destination de tous les publics ;**
- **des vernissages et des nocturnes à caractère évènementiel ;**
- **un centre de documentation et une collection de livres d'artistes remarquable.**



Adhérer au Club des Mécènes, c'est apporter une ressource essentielle et vitale à notre structure qui constitue un espace de rencontre pour tous les passionnés de l'art. Vous bénéficierez d'un programme complet et varié d'expositions in situ et hors-les-murs, de visites privées et exclusives et de rencontres sur mesure qui vous mettront en contact direct et privilégié avec les artistes, les collectionneurs, les acteurs majeurs du monde de l'art. Être un mécène du FRAC, c'est aussi vous engager à partager cet esprit d'entreprise avec une institution à part. C'est enfin bénéficier d'une visibilité exceptionnelle, d'un cadre événementiel unique dans un bâtiment emblématique en France de l'architecture de Kengo Kuma (lancements de produits, soirées promotionnelles, conférences, présentations, etc.) et de l'expertise développée par le FRAC dans la transmission des clefs de la création contemporaine.

Le FRAC fait face à de nouveaux enjeux dans un contexte qui se veut à la fois toujours plus compétitif pour les institutions et un écosystème de l'art contemporain. Il doit pouvoir fédérer et réunir les acteurs du milieu de l'art et de la société civile, de l'artiste à l'artisan, de l'entreprise à l'institution autour d'un projet commun.

C'est grâce au soutien essentiel du mécénat que nous pourrions proposer une programmation toujours plus riche, développer des expositions uniques et novatrices, tout en élargissant le spectre de nos activités en direction du jeune public. Ce soutien sera fondamental dans la préservation et la diffusion de la collection tout autant que dans nos activités éducatives.

Grâce à la générosité de l'engagement témoigné envers le FRAC, les membres du Club des Mécènes feront également œuvre d'utilité sociale en s'associant, autant pour leur politique de RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) que pour leurs enjeux stratégiques, à une institution fidèle à sa mission de service public qui promeut activement, au travers de l'éducation artistique, de la médiation auprès de tous les publics et de la création contemporaine, ce quatrième pilier du développement durable qu'est la diversité culturelle.

Le FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur a été conçu de manière à permettre à son public et aux entreprises de vivre une expérience intégrale de l'art, pour que le contact avec la culture soit une véritable exploration, capable de nous réunir, de nous inspirer, de nous surprendre et surtout de nous rendre curieux.

Trois niveaux de mécénat

Le Club des Mécènes du FRAC a pour ambition de créer un groupe privilégié de mécènes dans une dynamique de soutien qui partage une même passion pour l'art contemporain et assure au FRAC une vitalité constante.

Si vous souhaitez soutenir une exposition en particulier, un projet hors-les-murs, la restauration d'une œuvre ou un projet éducatif spécifique, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous serons heureux de développer avec vous une proposition sur-mesure afin que votre contribution fasse la différence dans le domaine qui vous intéresse.

Ce mécénat peut être financier ou de compétences : avec votre entreprise, nous envisagerons une collaboration «à la carte».

Être un Partenaire ou un Mécène du FRAC

En choisissant d'être Partenaire ou Mécène, vous soutenez la programmation et sa démarche, le projet d'une exposition ou d'un artiste en particulier, ou la bonne conservation d'une œuvre de notre collection. Qu'il soit en nature, par le prêt ou le don de matériel ou de compétence, par la mise à disposition de personnes pouvant partager leur expérience, votre don est axé sur un projet spécifique du FRAC et pourra, en fonction de votre souhait :

- soutenir la création : en permettant la production d'une œuvre ;
- soutenir nos expositions in situ et hors-les-murs ;
- soutenir la documentation et la conservation de notre collection ;
- soutenir la diffusion : en contribuant à l'organisation d'expositions dans les murs ou en région ;
- soutenir nos éditions : elles demeureront un témoignage pérenne de votre collaboration ;
- soutenir des projets pédagogiques menés dans les établissements scolaires ou universitaires ;
- soutenir la réalisation d'un outil pédagogique.

Devenir Partenaire engage le donateur à soutenir le FRAC avec une contribution annuelle égale ou supérieure à 1.000 euros.

Devenir Mécène engage le donateur à soutenir le FRAC avec une contribution annuelle égale ou supérieure à 3.000 euros.

Être un Grand Mécène du FRAC

Chaque membre tisse avec nous un accompagnement pérenne et sur mesure autour des projets stratégiques du FRAC, contribuant au développement structurel et au rayonnement de notre institution.

Cet engagement renforce ainsi nos capacités dans les ambitions qui sont les nôtres de soutenir les artistes de renommée internationale mais aussi les démarches émergentes et innovantes, afin de les présenter aux publics les plus larges et les plus diversifiés possible.

La participation des Grands Mécènes est également remarquable dans la possibilité qu'elle offre de développer des actions visant à rapprocher le milieu culturel de celui des entreprises. Nous avons mutuellement beaucoup à apprendre et à partager en termes de savoir-faire et de compréhension de nos démarches respectives ; mais c'est surtout par le partage des rêves et de l'expérience du sensible que le FRAC ouvre de nouvelles et originales voies de rencontres.

Devenir Grand Mécène engage le donateur à soutenir le FRAC avec une contribution annuelle égale ou supérieure à 10.000 euros.

Plusieurs niveaux d'avantages selon votre accompagnement financier

Ces avantages, établis en fonction de votre engagement, pourront être adaptés à vos besoins spécifiques et vous seront proposés par le biais d'une carte de membre du Club des Mécènes. En contrepartie de votre accompagnement, des avantages exclusifs vous seront ainsi dédiés, en cohérence avec vos objectifs.

Les avantages pour tous les membres du Club

- Invitation aux vernissages et informations sur l'ensemble de la programmation et des événements du FRAC ;
- entrées gratuites aux expositions tout au long de l'année ;
- offre d'exemplaires de chaque publication éditée par le FRAC ;
- visibilité auprès d'un public diversifié par l'indication de votre soutien sur les supports de communication liés à l'activité artistique du FRAC

Visite des Amis du FRAC,
exposition Marie Bovo, *La Danse de l'Ours*, 2015 © Joël Assuied



Les avantages pour les Mécènes et les Grands Mécènes

Mise en place d'accès et d'actions spécifiques auprès de vos salariés :

- mobilisation de vos salariés autour d'une visite guidée privée d'une exposition, avec l'accompagnement d'une médiation dédiée ;
- présentation des expositions temporaires par le commissaire d'exposition au siège de votre entreprise.

Accès privilégié au FRAC pour vos besoins de mises à disposition :

- accès privilégié à vos collaborateurs, vos clients ou vos partenaires sur l'ensemble de nos expositions, avec l'accompagnement d'une médiation dédiée ;
- organisation sur-mesure d'événements privés dans le cadre original du FRAC, au cœur du Pôle Euroméditerranée (réunions de conseils d'administration, séminaires, événements de relations publiques).

Pour les Grands Mécènes

Engagement de votre entreprise auprès des enjeux liés à la création contemporaine :

- organisation de pré-vernissages et de rencontres avec les artistes exposés et les commissaires d'exposition ;
- participation aux réflexions et débats menés par le FRAC sur la rencontre entre les démarches artistiques et le monde entrepreneurial.



Quels avantages fiscaux pour votre entreprise ou à titre particulier ?

Le FRAC est éligible au mécénat d'entreprise. Dans ce cadre, le montant de votre apport (en numéraire, en nature ou en compétence) bénéficie d'une défiscalisation de 60% (dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires) et vous bénéficiez de 25% de contreparties.

Le coût réel de votre apport revient donc à 15% du montant initial. Les mécènes du FRAC ont un profil varié et le montant de leur contribution dépend de leurs moyens autant que de leur stratégie. Chacun d'eux bénéficie d'un traitement personnalisé adapté à sa problématique et aux objectifs de son engagement. La loi de finances rectificative de 2007 a permis l'extension du bénéfice du mécénat aux particuliers. Vous êtes un amateur d'art impliqué dans le projet culturel et artistique du FRAC, votre initiative philanthropique se traduit par un don au titre du mécénat et vous donne droit à une réduction d'impôts (66% de la valeur du don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

À titre indicatif :

**Pour un soutien à hauteur de 1.000 euros,
le coût réel pour le mécène s'élèvera à 150 euros.**

**Pour un soutien à hauteur de 3.000 euros,
le coût réel pour le mécène s'élèvera à 450 euros.**

**Pour un soutien à hauteur de 10.000 euros,
le coût réel pour le mécène s'élèvera à 1.500 euros.**



Contact
Pascal Neveux - directeur du FRAC
pascal.neveux@fracpaca.org

FRAC **Provence**
Fonds **Alpes**
Régional **Côte d'Azur**
d'Art
Contemporain

20, bd de Dunkerque +33 (0)4 91 91 27 55
13002 Marseille accueil@fracpaca.org
www.fracpaca.org

Le FRAC est financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
et le ministère de la Culture et de la communication /
Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Il est membre de Platform, regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain
et membre fondateur du réseau Marseille Expos.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur